



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-368

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-07-05-00003 - Arrêté portant délégation de signature - CHORUS (2 pages) Page 3

75-2023-07-05-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 7ème (5 pages) Page 6

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2023-07-01-00002 - 2023-011- DELEGATION DITMP (4 pages) Page 12

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-07-05-00003

Arrêté portant délégation de signature -
CHORUS



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 28 mars 2017 nommant à compter du 3 avril 2017 M. Dominique PROCACCI à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-05-24-0001 du 24 mai 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI,

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs.

DECIDE

De donner délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévue par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
AUBRY Alice Inspectrice des Finances Publiques

Messieurs : AYADI Rida Inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent Contrôleur principal des Finances publiques
LARCHER Bruno Contrôleur des Finances publiques
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des Finances publiques

Fait à Paris le 5 juillet 2023

signé

Dominique PROCACCI
Administrateur général des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-07-05-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 7ème

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
7ème
9, place Saint Sulpice
75292 PARIS CEDEX 06

Paris, le 5 juillet 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Messieurs Valéry CYRILLE, Cyril DELICQUE, Frédéric WIRTZ, Inspecteurs des Finances Publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE	M. Frédéric WIRTZ

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
M. Samuel PICARD	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU
/	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Moumed HAMMAOUI
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD
M. Marc MORVAN	M. Grégory BOUCHE	Mme Iris PARADIS

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros

Nom et prénom des agents	grade			Limite des décisions gracieuses
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Iris PARADIS	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques			2 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade			Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
Mme Iris PARADIS	Agente des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN- GUICHARD	Agente des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du
service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-07-01-00002

2023-011- DELEGATION DITMP

Délégation n°2023-011

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRAVAUX, DE LA MAINTENANCE ET DU PATRIMOINE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant la nomination de M. Michaël AUCOUTURIER par le Directeur d'établissement en qualité de Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Michaël AUCOUTURIER, Directeur de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des agents placés sous sa responsabilité,
- les conventions et contrats liés à l'activité de sa direction,
- les baux immobiliers, les contrats de gestion immobilière et de valorisation,
- dans le cadre des prestations de travaux, de fournitures, de services, de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique :
 - toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marchés ou accords-cadres) ou de contrat de concession,
 - toutes commandes dans le cadre de marchés publics signés,
 - toutes attestations de service fait,
- tous les plans, déclarations de travaux, demandes de permis de construire et de démolir.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Michaël AUCOUTURIER, délégation est donnée à **Monsieur Sylvain DAIRE, Adjoint au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département Travaux** et à **Madame Vanessa GESLIN, Adjointe au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département Architecture** à l'effet de signer tous les documents mentionnés à l'article 1.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur AUCOUTURIER, de Monsieur DAIRE et de Madame GESLIN, délégation est donnée à **Madame Isabelle RIPAUX, Adjointe au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département des Sécurités** à l'effet de signer tous les documents mentionnés à l'article 1.

Article 3

Département des Travaux

Délégation est donnée à **Monsieur Sylvain DAIRE, Adjoint au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département Travaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées à l'activité de son service,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ayant pour objet les travaux et n'excédant pas 500 000 euros Hors Taxes (HT),
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés ayant pour objet les travaux et n'excédant pas 500 000 euros HT,
- les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

Article 4

Département Architecture

Délégation est donnée à **Madame Vanessa GESLIN, Adjointe au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département Architecture**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents listés ci-dessous :

- Tous les plans, déclarations de travaux, demandes de permis de construire et de démolir,
- Toutes les commandes dans le cadre des marchés publics signés liés aux travaux et n'excédant pas 500 000 euros HT,
- Les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

Article 5

Département Sécurité, Accueils et Standards

Délégation est donnée à **Madame Isabelle RIPAUX, Adjointe au Directeur de la Direction de l'Ingénierie, des Travaux, de la Maintenance et du Patrimoine, Responsable du Département des Sécurités**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées au service des Sécurités ,
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés dans le cadre de fournitures et services liés au service des sécurités n'excédant pas 100.000 € HT,
- toutes attestations de service fait liées à l'activité de son service.

Article 6

Département de la Maintenance

Délégation est donnée à **Monsieur Julien MOUCHON, Responsable du département de la Maintenance**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toutes les correspondances liées à l'activité de son service,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ayant pour objet la maintenance et n'excédant pas 100.000 euros HT,
- toutes commandes dans le cadre des marchés publics signés ayant pour objet la maintenance et n'excédant pas 100.000 euros HT,
- les attestations de service fait liées à l'activité de son service.

Article 7

Département administratif

Délégation est donnée à **Madame Staciana M'BIKA, Responsable du Département Administratif**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- toute correspondance courante liée à son activité (bordereau d'envoi, transmission de documents, documents administratifs, ...),
- dans le cadre des marchés publics : le registre des dépôts des plis, les récépissés de réception des plis remis aux candidats, les documents de consultations des entreprises et les lettres de rejet.

En cas d'absence de Madame Staciana M'BIKA, délégation est donnée à **Madame Hélène SHEN, Adjointe à la Responsable du Département Administratif**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les documents énumérés ci-dessus.

Article 8

Département de la stratégie patrimoniale

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre PEQUIGNOT, Responsable du Département de la Stratégie Patrimoniale**, à l'effet de signer au nom du Directeur les actes et documents énumérés ci-dessous :

- Toutes correspondances courantes liées à l'activité de son département (bordereau d'envoi, transmissions de documents, documents administratifs, etc.),
- Dans le cadre de la gestion des baux immobiliers, l'ensemble des actes administratifs, financiers et comptables liés (bon de commande, avis d'échéance, facture, loyer, redevance, émission de titre, etc.), hors promesse et prise de baux,
- Toute commande et facture, dans le cadre d'un marché public signé ayant un objet direct avec l'activité de son département (expertise, conseil, valorisation, etc.) n'excédant pas 500 000 Euros HT,
- Toutes attestations de service fait liées à l'activité de son département.

Article 9

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 10

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2023

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur